

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale / Maintien et Actualisation des Compétences

PROGRAMME DE FORMATION

- **Formation organisée en partenariat avec un organisme de formation partenaire, habilité par l'INRS**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. De plus, dans le respect de l'organisation interne et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, il met en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire ou apprenti des structures publiques ou privées
- Préconisé par les CARSAT pour tous les acteurs des structures publiques ou privées (15 à 20 % de l'effectif formé)
- Obligatoire pour tous les ateliers, chantiers mobiles/fixes où sont réalisés des travaux dangereux pendant plus de 15 jours (effectif $\geq$ 20 personnes) - Article R 4224-15 du Code du Travail.
- Équivalence au PSC1 « Prévention Secours Civique de Niveau 1 » - Arrêté du 05/12/2002 du ministère de l'Intérieur

PRÉ-REQUIS

Formation initiale

- Aucun

Formation MAC

- Obligatoire tous les 2 ans
- Il faut avoir suivi la formation initiale au préalable

DESCRIPTION / CONTENU

- Rôle de SST dans la prévention des risques de l'entreprise
 - Les principaux indicateurs de santé au travail dans la profession
 - Connaître son rôle de SST et le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
 - Reconnaître les dangers persistants éventuels
 - Supprimer, isoler ces dangers, ou soustraire la victime
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail
 - Repérer les dangers en situation de travail, identifier les personnes exposées ainsi que les phénomènes déclencheurs
 - Supprimer ces dangers dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Informer les personnes chargées de prévention des situations dangereuses repérées
- Examiner la (les) victime(s) et faire alerter



- Déterminer l'état de la victime en vue de réaliser des gestes d'urgence adaptés et alerter les secours spécialisés en articulant son action, si nécessaire avec celle d'un service de sécurité
- Effectuer les gestes de secours adaptés pour une victime qui :
 - Saigne abondamment (L'hémorragie)
 - S'étouffe totalement ou partiellement
 - Fait un malaise
 - Présente une brûlure
 - Présente un traumatisme, une fracture
 - Présente une plaie
 - Ne répond plus, mais respire encore
 - Est en arrêt cardiaque (utilisation du DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE)

DURÉES

Initiale : 14h

MAC : 7h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active et participative

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Adaptation à l'entreprise
- Après consultation de la médecine du travail, des gestes de secours ou conduites à tenir spécifiques peuvent être ajoutés
- En fonction des risques liés à l'activité des participants et sur demande de l'employeur ou des acteurs de prévention, un module spécifique peut être ajouté à la formation (ex : travail en hauteur, risque routier, risque chimique, TMS, risques psychosociaux ...)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation en cours et/ou en fin de session
- Sommative et certificative (Mises en situation, questionnement et/ou entretien avec le formateur)
- Certificats SST, attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant validé
- Enregistrement des participants sur le logiciel de gestion du dispositif SST (FORPREV) de l'INRS
- Grilles individuelles d'évaluation et de suivi du SST, feuilles d'évaluation formative archivées et disponibles sur demande
- Illustrés de formations remis à chaque stagiaire en fin de formation
- En cas d'échec aux épreuves certificatives, une attestation de compétences « Initiation aux premiers secours et à la prévention » est remise au participant en lieu et place du certificat SST et de son attestation de réussite
- Formateur certifié par l'INRS, à jour de ses formations continues et expérimenté

PLANIFICATION

- Nous définissons conjointement avec notre client le planning de formation.
Contactez-nous par mail contact@jp-partnair.fr ou par téléphone [01 34 47 16 16](tel:0134471616) pour connaître les prochaines sessions. La formation débute entre 2 à 3 semaines après la validation administrative du dossier.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse

profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions.
*modalités à préciser selon le type de handicap

Référent Handicap : Charlène THÉRAULT – 06.74.68.16.11 – charlene.therault@jp-partnair.fr